



Le Petit Mohonnais

N°37

OCTOBRE 2018

INFORMATIONS DIVERSES

Centre Culturel du Mille Club



Après une pause lors des vacances d'été, les travaux ont repris dans le centre culturel du Mille Club. En deux semaines, l'isolation, la pose des plaques de plâtre ainsi que les bandes des joints ont été réalisées par l'entreprise Rault. Semaine 38, l'entreprise Soquet a pu enchaîner par la mise en place du faux plafond. La pose de l'isolant du sol et le coulage de la chape seront effectués la première semaine d'octobre par l'entreprise Cochet. Entre ces deux interventions, le Groupe JM installera les tuyaux d'alimentation d'eau dans l'isolant.



Des déchets de volumes conséquents ont été déposés sur la plate forme d'une des éoliennes du parc de La Butte des Fraus . Cette incivilité n'est pas un cas isolé puisqu'en 2016, la société qui gère l'entretien des éoliennes était déjà intervenue sur ce site pour débayer un gros tas de déchets divers.



En France, plus de 80 000 tonnes de déchets sont jetées chaque année dans des décharges sauvages en pleine nature par des pollueurs peu scrupuleux. Les contrevenants risquent 75 euros d'amende s'ils jettent une simple poubelle, 1 500 euros en cas de dépôt depuis un véhicule et s'il s'agit de déchets professionnels, cela peut atteindre 75 000 euros d'amende et une peine de 2 ans de prison.

Le concert qui devait avoir lieu à l'Abbatiale de La Trinité Porhoet (Folie Douce) le 23 septembre est reporté au **dimanche 7 octobre à 16h00**. Entrée libre.



CCAS Le 14 octobre 2018 se déroulera le repas annuel du CCAS. Les invitations ont été expédiées , si toutefois vous n'avez pas reçu la vôtre n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.93.94.20. Merci de rendre réponse de votre présence au plus tard pour le 5 octobre.

DANSERCISE revient à partir du 1er octobre à la salle polyvalente de Mohon avec de la danse et de l'exercice pour les adultes les lundis de 18h30 à 19h30. Les enfants de 6 à 11 ans retrouvent le « Ballet » tous les mardis de 18h00 à 19h00 (sauf pendant les vacances scolaires) . Renseignements auprès de Mme Murphy au 06 34 95 56 57



Certains habitants de Mohon ont parfois la désagréable surprise de voir leur habitation souillée d'urine. Il faut savoir que selon l'article R.635-8, il est interdit d'uriner sur la voie publique. **Le contrevenant s'expose à une amende de 2ème classe.**

Les majorettes répètent tous les mercredis à la salle polyvalente de Mohon de 14h30 à 17h30 et les samedis à la salle des sports de Guilliers de 10h30 à 12h30. Renseignements au 06 86 41 35 24. Pour « Les femmes en scène », les majorettes seront présentes à Josselin le samedi 20 octobre.



Le comité des fêtes organise le repas pour les bénévoles des différentes animations de l'année le **samedi 06 octobre 2018** à partir de 19h00 à la salle polyvalente de Mohon.



Potée des écoles et soirée dansante le **samedi 20 octobre 2018** à la salle polyvalente de Mohon à partir de 19h30. Tickets en vente dans les commerces, écoles ou au 06 11 41 86 75 ou 06 73 62 49 00. Adultes 13€ et enfants jusqu'à 12 ans 6€.



Cérémonie au monument aux morts le **dimanche 11 novembre 2018** après la messe de 11h. Nous invitons tous les anciens d'Algérie bien sûr, mais aussi tous les braves gens à y assister. Un repas sera servi tout comme l'année dernière aux mêmes conditions. Venez avec nous ! Inscription avant le 1er novembre auprès de Marie Claude Bouédo, Cécile Lorand ou Christian Labbé.

Le président



Ploërmel Communauté recrute :
Cuisinier/cuisinière en EHPAD
à temps complet à pourvoir en
janvier 2019.

- Auxiliaire de périculture (H/F) à temps complet à pourvoir au 3 décembre 2018.
- Gestionnaire comptable (H/F) à temps complet à pourvoir dès que possible.
- Agent de médiathèque/animateur multimédia (H/F) à temps complet à pourvoir le 1^{er} novembre 2018.
- Animateur social (H/F) à temps complet à pourvoir début janvier 2019.

Le dimanche 21 octobre, l'EMSM (A) reçoit St Jean Villenard et l'équipe B reçoit Taupont.

Le dimanche 28 octobre, l'équipe B reçoit Réguinty.



Modification ouverture de la mairie :

semaine 40 : ouvert tous les matins (sauf le mercredi) et le jeudi après-midi.

semaine 41 : ouvert tous les matins et les mardi et jeudi après-midi.

Semaine 42 : ouvert tous les matins et jeudi après-midi



Les autorités sanitaires belges ont confirmé l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) de deux sangliers

sauvages dans la commune d'Etalle, située à une dizaine de kilomètres de la France.

La peste porcine africaine est une maladie strictement animale qui ne touche que les suidés (porcs et sangliers) chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités. Elle ne présente aucun danger pour l'homme.

Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette affection. Elle constitue néanmoins une menace majeure pour les élevages français.

Cette alerte sanitaire, de niveau maximal, nécessite une mobilisation collective.

En Bretagne, première région française pour la production porcine, les services de l'État travaillent étroitement avec l'ensemble des acteurs sous la coordination de la Direction Générale de l'Alimentation, pour appliquer, sans attendre et avec la plus grande rigueur, le plan d'actions préparé par le Ministère de l'Agriculture.

Il s'agit notamment :

- de rappeler aux éleveurs et tous les professionnels les mesures de biosécurité qui doivent être appliquées pour éviter l'introduction du virus ;
- de renforcer les mesures de surveillance en élevage et en abattoir par les services vétérinaires des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) ;
- de prendre les mesures pour éviter l'introduction de la maladie dans la faune sauvage : il est ainsi demandé aux promeneurs en forêt de ne pas aller dans des élevages sans avoir pris toutes les mesures d'hygiène requise et respecter les mesures de biosécurité mises en place.

Face à l'urgence, les services de l'État et les professionnels du monde agricole sont mobilisés pour éviter l'introduction et la propagation de cette maladie sur notre territoire.

Pour en savoir plus > <http://agriculture.gouv.fr/les-mesures-adopter-pour-eviter-lintroduction-de-la-ppa-en-france>

Directrice publication : J.Denis

Rédaction et impression : Mairie de Mohon Tel : 02-97-93-94-20

Courriel : mairie.mohon@wanadoo.fr site internet : mohon.fr

